



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 16 JANVIER 2017

PRÉSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire
Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
Madame	Carolle Picard	Siège #3
Madame	Danielle Morin	Siège #4
Monsieur	Marcel Thériault	Siège #6

Madame Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

ABSENCE MOTIVÉE

Monsieur	Réal Payette	Siège #1
Madame	Shany Leblanc	Siège #5

1. OUVERTURE ET CONSTAT DU QUORUM

Monsieur Gaétan Morin, Maire, déclare l'assemblée ouverte à 20 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

No : 001 – 2017

Suivant la proposition de: Gilles Arbour

Dûment appuyée par: Carolle Picard

Il est résolu:

QUE le Conseil municipal de Ste-Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 12 décembre 2016

No: 002 – 2017

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 12 décembre 2016;

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Marcel Thériault

Dûment appuyée par : Danielle Morin

Il est résolu :



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 16 JANVIER 2017

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance régulière du 12 décembre 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2016 (budget)

No: 003 – 2017

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 15 décembre 2016;

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Danielle Morin

Il est résolu :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2016 (budget).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS, 10 min. selon règlement 131-92

Aucune question

5. CORRESPONDANCE

5.1 Dépôt du bordereau de la correspondance pour le mois de décembre 2016

6. RAPPORT DES COMITÉS AD HOC, S'IL Y A LIEU

Comité jumelage : Danielle Morin invite la population à participer au spectacle de Martin Deschamps (piano voix) le 18 février à la Vieille Chapelle et au souper-spectacle du 25 février à l'Érablière Bruneau, le tout dans le cadre de la visite de la délégation du Buisson de Cadouin.

Salon Expo Habitation : Marcel Thériault souligne que la Municipalité sera présente au Salon du 9 au 12 février et invite la population à visiter le kiosque de la Municipalité et de ses promoteurs de développements domiciliaires.

Cuisines collectives marcellinoises : Carolle Picard souligne que cet organisme est bien actif et que ses activités se déroulent bien.



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 16 JANVIER 2017

7. COMITÉ D'URBANISME

7.1 Dépôt du rapport mensuel de permis et certificats

Dépôt du rapport mensuel d'émission des permis et certificats du mois de décembre 2016, d'un total de 9 permis pour une valeur de 23 500 \$.

8. TRÉSORERIE

8.1 Dépôt de la liste d'approbation des dépenses

Dépôt du rapport mensuel de décembre 2016 des dépenses autorisées par la directrice générale et secrétaire-trésorière, selon le règlement 390-2016.

8.2 OMH – États financiers 2014

No: 004 – 2017

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a reçu les états financiers 2014 approuvés par la Société d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le montant final de la contribution 2014 de la Municipalité a été fixé à 1 844 \$;

CONSIDÉRANT QUE la somme de 1 844 \$ a déjà été payée;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Marcel Thériault

Dûment appuyée par : Carolle Picard

Il est résolu:

D'ACCEPTER le dépôt des états financiers 2014 de la Société d'Habitation du Québec en date du 5 décembre 2016 pour l'Office municipal d'habitation de Ste-Marcelline-de-Kildare.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.3 Adoption du budget 2017 de l'Office municipal d'habitation

No: 005 – 2017

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec demande que la Municipalité adopte annuellement le budget de l'Office municipal d'habitation de Ste-Marcelline-de-Kildare;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a reçu le rapport d'approbation – budget 2017 pour l'Office municipal d'habitation de Ste-Marcelline-



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 16 JANVIER 2017

de-Kildare et que la contribution prévue de la Municipalité est de 274 \$;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Marcel Thériault
Il est résolu :**

D'ADOPTER le budget 2017 de l'Office municipal d'habitation de Ste-Marcelline-de-Kildare tel que décrit dans le document reçu de la Société d'habitation du Québec en date du 11 novembre 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.4 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) 2016

No: 006 – 2017

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué des travaux d'amélioration de son réseau routier pendant la saison 2016 pour un montant de 25 235 \$;

CONSIDÉRANT QUE les travaux suivants ont été réalisés :

- 18^e rue : rechargement/revêtement mécanisé de la chaussé
- 1^e rue Faisan Bleu : rechargement/revêtement mécanisé de la chaussé
- Chemin Bourgeois : deux nouveaux ponceaux
- Chemin Bord-du-lac-Léon : reprofilage, rechargement/élargissement de la chaussé
- Chemin lac Grégoire : rechargement/revêtement mécanisé de la chaussé
- Rue Andy : reprofilage de fossé et un nouveau ponceau
- Petit 10^e rang : un nouveau fossé
- Rue des Chardonnerets : un nouveau ponceau et un nouveau fossé
- Rue Morin : rechargement/revêtement mécanisé de la chaussé

CONSIDÉRANT QU'UNE subvention de 10 500 \$ a été octroyée par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) à la Municipalité pour ces travaux;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Carolle Picard
Il est résolu:**



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 16 JANVIER 2017

D'APPROUVER les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 10 500 \$, conformément aux exigences du MTMDET ;

DE CONFIRMER que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. PRÉSENTATION DES COMPTES

9.1 Approbation des déboursés, salaires et comptes fournisseurs pour le mois de décembre 2016

No: 007 – 2017

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a pris connaissance des déboursés déjà effectués et à effectuer des comptes fournisseurs et des salaires du mois de décembre 2016;

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Marcel Thériault

Il est résolu :

D'APPROUVER les déboursés des salaires et des comptes fournisseurs :

Déboursés	décembre	109 611,82 \$
Salaires	décembre	27 377,51 \$
Mensuels	décembre	39 299,47 \$

TOTAL 176 288,80 \$

Représentés par les chèques C1600744 à C1600793, L1600139 à L1600148 et P1600016 à P1600027.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussigné, Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 16 JANVIER 2017

10. DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES

10.1 Surveillant de patinoire – remplacement

No: 008 – 2017

CONSIDÉRANT QUE Jolan Veilleux, surveillant de patinoire embauché en novembre 2016 par la résolution 224-2016, s'est désisté le 23 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité devait remplacer Jolan Veilleux rapidement pour offrir le service à la patinoire pendant le temps des Fêtes;

CONSIDÉRANT QUE Gabriel Veilleux répond aux critères pour combler le poste de surveillant de patinoire pour l'hiver 2016-2017;

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement 390-2016, la directrice générale doit présenter la liste des personnes embauchées dont le statut est temporaire ou saisonnier au Conseil municipal pour entérinement;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Carolle Picard

Dûment appuyée par : Danielle Morin

Il est résolu:

D'ENTÉRINER la recommandation faite par la directrice générale d'embaucher Gabriel Veilleux au poste de surveillant de patinoire pour l'hiver 2016-2017 en remplacement de Jolan Veilleux, au salaire minimum, tel que prévu au budget.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Municipalité première de classe 2017

No: 009 – 2017

CONSIDÉRANT QUE depuis près de 10 ans, le Comité régional pour la valorisation de l'éducation (CREVALE) a réussi, grâce à ses actions, à l'engagement de ses partenaires et à la multiplication des initiatives des membres de la communauté, à mobiliser les Lanaudois à l'égard de la persévérance scolaire, et que des gains ont été enregistrés;

CONSIDÉRANT QUE la persévérance scolaire est l'affaire de tous; l'école a besoin de l'appui des municipalités, qui ont un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire des jeunes citoyens;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 16 JANVIER 2017

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire sont un temps fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Marcel Thériault
Dûment appuyée par : Danielle Morin
Il est résolu:**

DE RECONNAITRE la persévérance scolaire comme une priorité et un enjeu important pour le développement de Ste-Marcelline-de-Kildare. Pour ce faire, la Municipalité s'engage à participer aux Journées de la persévérance scolaire 2017 et de relever le défi de « Municipalité première de classe 2017 ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.2 Fonds du Pacte rural – amélioration du parc de planche à roulettes

No: 010 – 2017

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut améliorer l'aménagement de son parc de planche à roulettes déjà existant au parc municipal près de la Maison des jeunes ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire faire les travaux à l'aide du Fonds du Pacte rural ;

CONSIDÉRANT QU'une entreprise spécialisée en parc de planche à roulettes fera la préparation du terrain, une surface de béton et l'ajout d'un module de glisse pour améliorer la circulation sur le module central ;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été demandées et deux ont été reçues, aux montants suivants :

- Papillon Skate park Inc à 36 000 \$ plus taxes, incluant transport et installation
- Constructions TRD Inc à 28 975 \$ plus taxes, incluant transport et installation

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Marcel Thériault
Il est résolu:**

D'OCTROYER le contrat de préparation du terrain, de surface de béton et d'ajout d'un module de glisse pour l'amélioration du parc de planche à roulettes de Ste-Marcelline-de-Kildare au plus bas



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 16 JANVIER 2017

soumissionnaire, l'entreprise Construction TRD Inc. au montant de 28 975 \$ plus taxes;

DE DEMANDER une aide financière de 24 339 \$, correspondant à 80 % du coût total estimé du projet (30 424 \$ incluant la portion non-remboursable des taxes) pour la préparation du terrain, une surface de béton et l'ajout d'un module de glisse en béton dans le cadre du Fonds du Pacte rural 2017-2018;

DE CONFIRMER la disponibilité de la somme de 6 085 \$ dans le GL 03-313-10-022-01, correspondant à 20 % du coût du projet;

D'AUTORISER M. Gaétan Morin, maire ainsi que Mme Chantal Duval, directrice générale, à signer le protocole d'entente pour l'obtention des sommes nécessaires à la réalisation de ce projet;

D'AUTORISER M. Gaétan Morin, maire ainsi que Mme Chantal Duval, directrice générale, à signer le contrat avec Constructions TRD Inc pour la préparation du terrain, une surface de béton et l'ajout d'un module de glisse en béton.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.3 Tarification camp de jour 2017

No: 011 – 2017

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité tiendra un camp de jour pendant la période estivale 2017 du lundi 26 juin au vendredi 18 août 2017 (8 semaines);

Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Marcel Thériault
Dûment appuyée par : Carolle Picard
Il est résolu:

D'APPROUVER la tarification suivante pour le camp de jour 2017 :

Tarification été 2017				
Camp de jour 8h30 à 16h	1^{er} enfant	2^e enfant	3^e enfant	Non-résident
Complet (8 semaines)	255\$	229\$	216\$	475\$
À la semaine	48\$	43\$	41\$	65\$
À la journée	12\$	11\$	10\$	16\$
Service de garde 7h30 à 8h30 et 16h à 17h30	1^{er} enfant	2^e enfant	3^e enfant	Non-résident
Complet (8 semaines)	170\$	153\$	144\$	253\$
À la semaine	23\$	21\$	20\$	35\$
À la journée	6\$	5\$	5\$	11\$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 16 JANVIER 2017

11.4 Tarification loisirs hiver 2017

No: 012 – 2017

CONSIDÉRANT QUE le programme d'Ini-ski à Val St-Côme pour l'hiver 2016-2017, en collaboration avec les municipalités de Ste-Mélanie et de St-Ambroise-de-Kildare est offert aux enfants de 6 à 12 ans;

CONSIDÉRANT QUE la vente de billet avec et sans transport dans le programme Ini-ski 2016-2017 est offert à tous les membres de la famille;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité offre des cours de patin à glace pour les enfants de 6 à 9 ans en parascolaire pour janvier et février 2017;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Danielle Morin
Dûment appuyée par : Marcel Thériault
Il est résolu:**

D'APPROUVER les tarifications suivantes en loisirs pour l'hiver 2017 :

- Programme Ini-ski à 270 \$ (non taxable car offert aux 14 ans et moins) pour une durée de 5 samedis
- Programme de ski encadrement à 160 \$ (non taxable car offert aux 14 ans et moins) pour une durée de 5 samedis
- Billet de ski sans transport à 30 \$ (taxable)
- Billet de ski avec transport à 40 \$ (taxable)
- Cours de patin à 58 \$ (non taxable car offert aux 14 ans et moins) pour 5 cours

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.5 Technique des évènements culturels et autres évènements 2017

No: 013 – 2017

CONSIDÉRANT QUE quatre appels d'offre ont été lancés en décembre 2016 auprès de trois entreprises pour les éléments de technique 2017 suivants :

- Spectacles à la Vieille Chapelle (8 spectacles)
- Fête nationale
- Festival des artisans
- Évènements médias et corporatifs

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu des soumissions (tableau résumé en annexe) de la part de deux entreprises, soit le Centre culturel de Joliette et Audio TSL;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 16 JANVIER 2017

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Carolle Picard
Dûment appuyée par : Marcel Thériault
Il est résolu:**

DE MANDATER Audio TSL pour

- La technique, l'électricité, le son, l'éclairage, la direction technique et la location d'équipements pour les huit spectacles 2017 (après celui du 18 février) à la Vieille Chapelle de Ste-Marcelline au coût total de 11 570 \$ plus taxes, d'appliquer cette dépense au GL 02-701-91-691-20, et d'autoriser les paiements de 1 446,25 \$ plus taxes par spectacle, aux dates de chacun des spectacles 2017;
- La technique, l'électricité, le son, l'éclairage, la direction technique et la location d'équipements pour la Fête nationale 2017 à Ste-Marcelline-de-Kildare au coût total de 2 454 \$ plus taxes, d'appliquer cette dépense au GL 02-701-92-690-12, et d'autoriser le paiement complet le 23 juin 2017;
- La technique, l'électricité, le son, la logistique, la location d'une scène, la direction technique et la location d'équipements pour l'ensemble du Festival des artisans de Ste-Marcelline, édition 2017, au coût total d'un maximum de 16 406 \$ plus taxes, en fonction du nombre d'espaces loués;
- La technique des événements médias et corporatifs de Ste-Marcelline en 2017, à coût zéro pour trois conférences de presse et la soirée des bénévoles.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.6 Entente de partenariat avec le Centre culturel de Joliette – paiements 2017

No: 014 – 2017

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare a signé une entente de partenariat avec le Centre culturel de Joliette en novembre 2016 dans le but d'offrir certains spectacles en codiffusion et d'ajouter des points de vente de billets pour les spectacles 2017 et 2018;

CONSIDÉRANT QUE cette entente prévoit que le Centre culturel de Joliette réalise la gestion financière des spectacles en codiffusion;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Danielle Morin
Il est résolu:**



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 16 JANVIER 2017

D'AUTORISER les paiements au Centre culturel de Joliette à la suite de chacun des spectacles 2017 en codiffusion, selon l'entente de partenariat 2017-2018 et les états de revenus et dépenses des spectacles en codiffusion.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. TRAVAUX PUBLICS

13.1 Achat de jardinières

No: 015 – 2017

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite acheter et installer des jardinières pour décorer la Municipalité, et ce pour une deuxième année consécutive;

CONSIDÉRANT QUE le coût des jardinières est d'environ 3 200 \$ plus taxes à la Jardinière du Nord;

CONSIDÉRANT QUE les jardinières doivent être commandées tôt dans l'année pour une installation au printemps;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Danielle Morin
Dûment appuyée par : Marcel Thériault
Il est résolu :**

D'AUTORISER la dépense d'environ 3 200 \$ plus taxes pour l'achat des jardinières à la Jardinière du Nord, d'appliquer cette dépense au GL 02-355-00-641-01.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

15. AVIS DE MOTION

16. ADOPTION DES RÈGLEMENTS



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 16 JANVIER 2017

17. PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

17.1 Caméras de sécurité

No: 016 – 2017

CONSIDÉRANT QUE plusieurs incidents de vandalisme ont eu lieu dans les derniers mois et que le Conseil municipal veut y remédier en procédant à l'installation de caméras de sécurité dans quatre secteurs, soit le Chalet des loisirs, l'Écocentre, le parc de l'Étang et l'Hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été demandées et deux ont été reçues, aux montants suivants :

- GC Alarme Sécurité à 8 985 \$ plus taxes
- Alarme AVI à 9 224 \$ plus taxes

CONSIDÉRANT QUE l'installation des caméras de sécurité sera optimale une fois que la fibre optique sera installée à Ste-Macelline-de-Kildare, dans le cadre de l'entente entre la MRC de Matawinie et l'entreprise ELPC;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Marcel Thériault

Il est résolu :

DE MANDATER l'entreprise GC Alarme Sécurité pour l'installation des caméras de sécurité dans les quatre secteurs visés, pour un coût total de 8 985 \$ plus taxes, d'appliquer cette dépense au GL 03-313-10-044-00, et de procéder à l'installation une fois que la fibre optique sera installée à Ste-Macelline-de-Kildare.

D'AUTORISER M. Gaétan Morin, maire ainsi que Mme Chantal Duval, directrice générale, à signer le contrat avec GC Alarme Sécurité.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

17.2 Subvention – Comité de jumelage Ste-Macelline - Buisson de Cadouin pour l'exercice financier 2017

No: 017 – 2017

CONSIDÉRANT QUE le Comité de jumelage Ste-Macelline – Buisson de Cadouin a fait une demande de subvention de 2 000 \$ pour l'exercice financier 2017;

CONSIDÉRANT QUE ce montant est prévu au budget 2017;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 16 JANVIER 2017

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Marcel Thériault

Dûment appuyée par : Gilles Arbour

Il est résolu :

D'AUTORISER le versement de la subvention de 2 000 \$ au comité de jumelage Ste-Marcelline - Buisson de Cadouin pour l'exercice financier 2017 afin de soutenir la réception de la délégation Française prévue en février 2017 et d'appliquer la dépense au GL 02-701-91-691-06 (Jumelage Buissons de Cadouin).

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

17.3 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal

Les membres du Conseil municipal et le Maire ont déposé, au bureau de la directrice générale, la déclaration de leurs intérêts pécuniaires le tout conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

La directrice générale dépose devant le Conseil et le public les déclarations écrites de leurs intérêts pécuniaires.

17.4 Projet de rénovation et d'agrandissement de la Vieille Chapelle

No: 018 – 2017

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a octroyé un mandat d'avant-projet à la firme Hétu-Bellehumeur architectes inc. pour la portion « architecture » et à la firme Ax Design pour la portion « design » pour la rénovation et l'agrandissement de la Vieille Chapelle de Ste-Marcelline, par la résolution 194-2016;

CONSIDÉRANT QU'afin d'en arriver à une évaluation réaliste des coûts, il est nécessaire de mandater une firme spécialisée en « mécanique et électricité du bâtiment » et aussi une firme spécialisée en « structure, civil et installation septique »;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a reçu les soumissions suivantes pour la portion « mécanique et électricité du bâtiment »

- Charland, Dubé, Robillard Experts-Conseils à 4 950 \$ plus taxes
- Albert Piette & associés à 3 900 \$ plus taxes

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a reçu les soumissions suivantes pour la portion « structure, civil et installation septique »

- Sylvain Grégoire Experts-Conseils à 2 500 \$ plus taxes
- Les consultants El-Tabbah Swaminadhan à 2 500 \$ plus taxes



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 16 JANVIER 2017

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Danielle Morin
Dûment appuyée par : Carolle Picard
Il est résolu :**

DE MANDATER la firme Albert Piette & associés pour la portion « mécanique et électricité du bâtiment » des plans avant-projet de rénovation et d'agrandissement de la Vieille Chapelle au coût de 3 900 \$ plus taxes;

DE MANDATER la firme Sylvain Grégoire Experts-Conseils pour la portion « structure, civil et installation septique » des plans avant-projet de rénovation et d'agrandissement de la Vieille Chapelle au coût de 2 500 \$ plus taxes;

D'APPLIQUER ces dépenses au GL 03-313-10-041-02 et de financer ces dépenses avec le surplus cumulé non-affecté.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

17.5 Demande de réduction de vitesse sur une portion de la route 343

No: 019 – 2017

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de citoyens pour réduire la vitesse de la route 343 à 70 km/h entre la sortie nord du village de Ste-Marcelline-de-Kildare et le chemin de l'Aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE la route 343 est sous la responsabilité du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a étudié la demande et y est favorable car la réduction de la vitesse créerait une « zone tampon » entre le village (à 50 km/h) et la route 343 au nord du village (à 90 km/h);

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Marcel Thériault
Il est résolu :**

DE TRANSMETTRE au MTMDET une demande de réduction de la vitesse de la route 343 à 70 km/h entre la sortie nord du village de Ste-Marcelline-de-Kildare et le chemin de l'Aqueduc.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 16 JANVIER 2017

17.6 Panneau d'affichage électronique – changement de dates

No: 020 – 2017

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait une demande d'aide financière au Fonds du Pacte rural 2015-2016 pour le projet « Implantation d'un panneau d'affichage électronique », par la résolution 216-2016;

CONSIDÉRANT QUE le projet sera réalisé en 2017 au lieu de 2016 et que la MRC de Matawinie demande qu'une résolution lui soit envoyée pour modifier les dates de réalisation du projet;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Marcel Thériault

Dûment appuyée par : Carolle Picard

Il est résolu :

DE CONFIRMER à la MRC de Matawinie que le projet « Implantation d'un panneau d'affichage électronique » sera débuté en avril 2017 et sera terminé au plus tard le 30 juin 2017, et que le rapport du projet sera déposé au plus tard le 15 août 2017.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

18. PÉRIODE DE QUESTIONS, 20 min. selon règlement 131-92

Quelques citoyens posent des questions et le maire y répond.

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

No: 021 – 2017

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Danielle Morin

Il est résolu :

QUE la présente séance du conseil municipal de Ste Marcelline-de-Kildare soit levée à 20 h 30.

Monsieur Gaétan Morin
Maire

Chantal Duval
Directrice générale
adjointe & secrétaire-
trésorière